



COMMUNICATION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2024-CM-30/01-13

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 30 Janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 26 Janvier 2024

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (18) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (4) : BOULON Marc (procuration à MICHELIER Valérie). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). LANTENOIS Geoffrey (procuration à BONNAVENTURE Richard). MEYNARD Delphine (procuration à DAUTEL Gilles).

Absent : (1) JAUME François

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

FETE DE LA FIGUE
DIMANCHE 7 JUILLET 2024

Mme Valérie MARCELLIN, rapporteur, expose à l'assemblée :

Jusqu'à la fin de l'année 2023, la fête de la figue de Caromb était organisée par l'Association « Les Arts Ô Soleil », à l'identique d'autres événements d'envergure.

Le Président de l'association a fait connaître à la commune le 28 novembre 2023, l'intention de son association de ne plus organiser cette manifestation à Caromb mais également toutes les fêtes de producteurs qu'ils organisaient auparavant.

L'équipe municipale, soucieuse de voir perdurer cette manifestation liée au patrimoine culturel et agricole de la commune, a décidé d'organiser elle-même cette manifestation en 2024.

Elle aurait lieu le Dimanche 7 Juillet 2024.

Des stands seraient proposés à la location pour la journée selon le tarif suivant : 40 € les 4 mètres linéaires.

Il est nécessaire de prévoir par ailleurs les animations et prestations suivantes :

- Animation musicale par « Le Condor » par JFGorganisations – Devis de prestation de 1 800 €
- Animation Château Gonflable – devis de prestation de 280 €
- Animation Ferme aux animaux – Association « La Licorne » - Devis de prestation de 450 €
- Animation de la Journée – Gérard Lluch – Devis de prestation de 540 €
- Food-truck Coco et Lili – prestation de repas invités – Devis de prestation de 15,50 € TTC le plateau repas
- Sonorisation de la manifestation – SARL Galaxie – Devis de prestation de 1 734 €

Ces animations et prestations pourraient se trouver renforcés par d'autres sur délibération du conseil municipal. Ce sera le cas de la sécurité, par exemple.

La commune prendrait à sa charge les frais annexes éventuels : droits d'auteurs, hébergement, restauration.

Les recettes de la manifestation seraient encaissées par la régie municipale des recettes « occupation du domaine public ».

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,**

DECIDE

► **D'ADOPTER** le principe d'organisation par la commune de la fête de la figue, entendu que la première édition de cette fête municipale aura lieu le Dimanche 7 Juillet 2024 ;

► **D'AUTORISER** l'encaissement des recettes par la régie de recettes « occupation du domaine public » ;

► **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les contrats, conventions ou documents y afférents ;

► **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre toutes décisions ou signer tous actes nécessaires à la poursuite de cette affaire.

*Mme Eva Agnelli, intéressée, ne prenant pas part au vote,
DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Pour expédition certifiée conforme,

à Caromb, transmise et publiée le 1^{er} Février 2024

Le Secrétaire de Séance



Monique MONTAGARD

Le Maire,



Valérie MICHELIER

